

source précieuse de revenus au point de vue touristique.

Il y a quelques instants, il a été question des radios. La plupart des radios installés dans les automobiles et achetés au Canada sont fabriqués par des compagnies étrangères, dont plusieurs sont américaines. Notre régime douanier est un régime auquel les Canadiens intelligents ne sauraient donner leur appui. Dans la pratique, nous protégeons au pays des fabriques appartenant à des Américains contre des fabriques américaines des Etats-Unis. Et les Américains qui possèdent des fabriques au Canada bénéficient d'autant du droit acquitté par les Canadiens. Le règlement marque à mon sens un pas dans la bonne voie, il fait plaisir à un grand nombre de gens et je voudrais que le Parlement aille encore plus loin et étende le privilège de l'entrée gratuite de \$100 d'articles personnels aux gens qui ne peuvent rester outre frontière que pendant vingt-quatre heures, ou à ceux qui n'ont pas les moyens d'avoir une automobile ni d'acheter un billet de chemin de fer.

L'hon. M. STIRLING: Je me demande si le ministre peut nous dire s'il a calculé la diminution de recettes que le fisc subira?

L'hon. M. DUNNING: Nous l'ignorons; nous ne possédons aucun moyen de calculer les résultats. C'est pourquoi, dans une réponse que j'ai donnée tout à l'heure, j'ai indiqué que le département du Revenu national prend des dispositions spéciales pour contrôler l'application de l'article, afin que nous ayons des données pour l'avenir.

M. WALSH: Plusieurs municipalités ont imposé une taxe dite des ventes ou taxe sur le chiffre d'affaires. Certaines gens, cela va de soi, n'attachent pas beaucoup d'importance à la disposition, mais pour une grande ville comme Montréal la faculté accordée aux touristes nombreux qui vont aux Etats-Unis d'en rapporter tous les quatre mois pour \$100 d'articles représente la dérivation d'une puissance d'achat considérable. Il en résulte non seulement une perte pour les marchands, mais encore une diminution du produit de l'impôt de consommation sur lequel la municipalité compte pour payer ses dépenses. Le Gouvernement prend-il des mesures pour rembourser aux municipalités le montant qu'elles perdent, ou pour prélever sur les achats des touristes canadiens revenant de l'étranger une taxe qu'il remettrait aux municipalités ou aux provinces, selon le cas? La question offre une grande importance pour les grands centres. Le Gouvernement a-t-il quelque chose à dire au sujet de cet aspect du règlement relatif aux achats au montant de \$100?

Le très hon. M. BENNETT: Avant que le ministre réponde, puis-je poser la question suivante: les achats de \$100 sont-ils assujétis à la taxe sur les ventes ou au droit d'accise de 3 p. 100?

L'hon. M. DUNNING: Non, ni à l'un ni à l'autre.

Je répondrai à mon honorable ami de Mont-Royal (M. Walsh) que la remise aux municipalités n'est pas prévue, et il le sait, mais lorsqu'il parle d'affaires perdues par sa ville je lui affirme, malgré l'absence de statistiques, ma quasi-certitude que nulle cité plus que Montréal ne profite de l'exonération qui s'applique aux touristes américains qui retournent dans leur pays. Des marchands de Montréal m'écrivent que le Gouvernement ne doit rien négliger en vue de leur conserver ce qu'ils estiment un précieux privilège. Ils ont craint il y a quelques mois, lors des rumeurs qui circulaient au sujet du privilège accordé aux touristes américains qui retournent dans leur pays, et nulle autre ville du Canada ne m'a envoyé plus de lettres que Montréal invitant le Gouvernement à empêcher que ce privilège ne fût enlevé aux citoyens américains, à cause de la grande valeur qu'il avait aux yeux des marchands de Montréal.

M. WALSH: Je me rends très bien compte de ce fait, et je ne cherche pas à sous-estimer le revenu que procure le tourisme aux marchands de Montréal. Le montant est considérable, et je m'en rends très bien compte. Mais lorsque le gouvernement précédent était au pouvoir avant octobre 1935, j'ai peine à croire que les Etats-Unis soulevèrent cette question de l'exemption de \$100. La question découle de l'accord de commerce, je crois. Je tiens à signaler un fait important au ministre des Finances.

L'hon. M. DUNNING: Avant que mon honorable ami ne passe à un autre sujet, je dirai que l'exemption de \$100 avait certainement fait l'objet de pourparlers entre les deux gouvernements avant notre arrivée au pouvoir.

M. WALSH: Mais à la suite des négociations de l'accord commercial.

L'hon. M. DUNNING: Oui, bien entendu.

M. WALSH: Je crois que ce sont les pourparlers en vue de l'accord commercial qui ont ravivé la question, car cette exemption accordée aux touristes américains à leur retour était en vigueur depuis longtemps et il n'était pas question de la supprimer.

Il y a un aspect de ce trafic que je crois devoir faire ressortir et signaler à l'attention du ministre des Finances. Les achats que font les touristes américains au Canada diffèrent